





7 décembre 2021

L'EPR à marche forcée ?

Les élus de la CAC sont invités à délibérer en vue de l'autorisation de mise en service de l'EPR sans avoir été saisis dans les délais habituels. Or la délibération est d'importance puisqu'il s'agit de la sécurité de la population de la presqu'île du Cotentin.

Les rejets liquides et gazeux. En comparaison avec rejets des réacteurs 1&2, l'impact des rejets liquides et gazeux autorisés par l'ASN en 2010 serait fortement accru avec la mise en service de l'EPR. Cela concerne les rejets de tritium liquide, de tritium gazeux, les iodes gazeux, les iodes liquides, le carbone 14 et les autres éléments beta, gamma.

L'actualité de l'EPR ne saurait autoriser un démarrage en force avec tant de problèmes irrésolus et d'incohérences sur l'EPR lui-même.

En effet, la construction de l'EPR a fait l'objet de nombreuses malfaçons et de nombreux écarts, depuis l'implantation de ferraillages ou le coulage de voiles béton jusqu'aux écarts sur les piquages du circuit primaire, en passant par les falsifications de dossiers de fabrication au Creusot.

Certaines ont donné lieu à des procédures dérogatoires, comme c'est le cas pour les marges consommées par le défaut de fabrication de la cuve, d'autres à des réparations inédites et incertaines, comme pour les soudures du circuit secondaire couvertes par l'exclusion de rupture.

La progression de l'instruction technique et le retour d'expérience international ont également mis en évidence des problèmes spécifiques parfois non résolus, comme la qualification des soupapes, les vibrations induites par le pressuriseur, voire plus récemment les incertitudes sur la tenue du combustible au vu de la situation à Taishan-1. Sur ce sujet l'ASN émet aujourd'hui un doute à prendre en compte.

Alors que les coûts et les délais de ce chantier dérapent toujours plus, que les recours et les plaintes des associations sont tous rejetés, alors que le Rapport Foltz sur l'EPR, le rapport de la Cour des Comptes sur son coût et le discours du ministre de l'Industrie décrivent un échec pour la filière nucléaire, alors enfin que la pression se renforce pour accélérer un démarrage ouvrant la voie à de nouvelles commandes de réacteurs, toutes les conditions d'une mise en service à tout prix de l'EPR sont réunies.

Ce contexte ne peut qu'inspirer l'inquiétude sachant que les conséquences d'un accident seraient catastrophiques pour notre presqu'ile et notre région, entraînant des dommages irrémédiables pour la vie humaine, animale, végétale, l'habitat et la vie économique (dont laitière).

C'est pourquoi le CRILAN a demandé à la CLI Flamanville de diligenter une expertise indépendante afin de disposer d'une revue contradictoire de l'ensemble des questions qui restent posées du point de vue de la sûreté de ce réacteur afin d'éclairer complètement la CLI et la population sur l'aptitude de ce réacteur à démarrer.

Nous demandons donc aux élus de la CAC de sursoir à tout avis sur le démarrage de l'EPR et de soutenir la demande d'expertise indépendante près de la CLI de Flamanville.